

Master 1 droit public "général" avant master 2 droit public économique ?

Par **Le petit nouveau**, le 29/02/2020 à 11:34

Bonjour à tous,

Le candidatures aux masters approchent et je me posais une question concernant les spécialités et plus particulièrement en droit public.

En effet, je souhaite faire un master en droit public économique. Cependant, je constate que dans la plupart des master, la mention droit public économique n'apparaît que pour les master 2.

Donc voici ma question : pour faire un master droit public économique, faut-il nécessairement faire un master 1 droit public "général" avant de choisir sa spécialisation en master 2 ?

Personnellement j'ai l'impression que la réponse est oui, qu'il faut d'abord suivre un master 1 général et que la spécialisation se fait en master 2 mais je souhaiterais avoir confirmation =)

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le 29/02/2020 à 11:45

Bonjour

Effectivement, il est conseillé de faire un M1 droit public général.

Le mieux étant de faire votre M1 dans une fac où il y a un M2 droit public économique, car ils peuvent considérer que c'est une seule et unique formation.

C'est le cas par exemple de l'Université du Mans <http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/catalogue-des-formations/master-lmd-MLMD/droit-economie-gestion-0002/master-droit-public-program-master-droit-public-parcours-contentieux-publics/master-droit-public-parcours-droit-public-economique-subprogram-parcours-droit-public-economique.html>

Par **Le petit nouveau**, le 29/02/2020 à 11:56

Merci pour votre réponse rapide qui a confirmé mes interrogations.

Je prends note du master à l'Université du Mans.

Par hasard, savez-vous si d'autres universités que celle du Mans présentent des master de droit public économique reconnus ? Je pense notamment à l'université de Rennes ou d'Angers qui ont tous deux des masters dans cette branche là, respectivement parcours conseil et contentieux des personnes publiques (Rennes) et parcours droit des interventions publiques (Angers).

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/02/2020** à **13:46**

[quote]
master de droit public économique reconnus

[/quote]
le mot "reconnus" est très subjectifs.
J'ai cité le Mans simplement parce qu'ils regroupaient le M1 droit public et le M1 droit public économique.

Après recherche, j'ai vu qu'il y en avait à Paris (Assas et Nanterre. Il y aussi Créteil mais c'est un Master droit public des affaires parcours droit public des activités économiques), Lille, Strasbourg, et Aix.

Ensuite, je tombe sur des Master droit public des affaires "classiques".

Par **Le petit nouveau**, le **29/02/2020** à **14:15**

Quand vous dites "droit public des affaires classiques", qu'entendez-vous par là ? Y-a-t-il une différence importante entre droit public économique et droit public des affaires ? Personnellement je pensais que les termes de "droit public des affaires", "droit public économique", "droit public financier" étaient similaires....

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/02/2020** à **15:09**

Pour honnête, je n'en ai aucune idée ?
Étant privatiste, je ne connais pas du tout ce type de Master.

Après, il y a une de nos modératrices qui a justement fait un Master droit public des affaires. Je vais essayer de la contacter par MP pour voir si elle peut vous éclairer.

Par **Le petit nouveau**, le **29/02/2020** à **15:27**

Super, merci beaucoup Isidore Beautrelet pour les informations votre investissement dans ma question =)

Par **Visiteur**, le **02/03/2020** à **11:46**

Bonjour,

Je ne pense pas qu'il y ait de différences majeures entre droit public économique et droit public financier, tout dépend des matières qui y sont dispensées.

C'est un peu comme comparer un M1 droit notarial et droit des affaires pour un privatiste.

Pour exemple, je sais qu'à Grenoble il y a eu pendant longtemps un M2 DPA avec un nom barbare, du style droit de l'activité économique des collectivités...

Et sinon pour en revenir au sujet d'origine, avant la sélection en M1, il n'était pas du tout obligatoire de passer par un M1 public; le parcours privé étant même largement apprécié dans ce domaine, mais comme la sélection a lieu plus tôt pour beaucoup désormais, cela a pu changer...

Par **Le petit nouveau**, le **02/03/2020** à **16:46**

Bonjour EZOAH,

Tout d'abord merci pour votre réponse,

En effet, la sélection se fait maintenant pour la plupart des universités dès le M1. Suite aux réponses à ma question, il semble désormais nécessaire de faire un master 1 droit public pour ensuite se spécialiser en M2 en droit public économique dans la même université afin de bénéficier d'une certaine "priorité" pour accéder au M2

Encore merci pour vos retours